

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Tonquédec
Séance du 7 Septembre 2026

Délibération n°20260907-08

L'an deux-mille-vingt-six, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, Mme Amaelle BOURDOULOUS, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Sonia LE THAO, M. Christophe COTTEL, Mme Fabienne GILLES, M. David HERMAN, Mme Stéphanie CRESSEVEUR-ABGRALL, Mme Anne ROUSSIER, Mme Marine SALAUN, M. Patrick SALAUN, M. Yohan LE LÉER,

Absents avec procurations : M. William LOZAC'H a donné procuration à M. David HERMAN,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et Mme Marine SALAUN,

Date de la convocation : le 1^{er} septembre 2026

Date d'affichage : le 1^{er} septembre 2026

Délibération n°20260907-08 : Demande subvention FAFA auprès du District des Côtes d'Armor

Référence nomenclature n°7.5

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Fond d'aide au Football Amateur pour améliorer les conditions d'éclairage du terrain de foot principal et d'entraînement. Le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor propose de nous accompagner et de nous transmettre un devis permettant de répondre aux attentes des joueurs, de renouveler notre patrimoine avec des luminaires Leds, de réduire nos consommations.

Il est demandé aux conseillers d'autoriser M. le Maire à déposer la demande de subvention FAFA auprès du District des Côtes d'Armor.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention FAFA auprès du District des Côtes d'Armor dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage du terrain de football principal et d'entraînement,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE



La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU

